



## ASSOCIATION AGREEE POUR LA PECHE ET LA PROTECTION DU MILIEU AQUATIQUE DU FAUCIGNY

### COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU JEUDI 05 MAI 2022

Sur convocation, les Membres du Conseil d'Administration de l'A.A.P.P.M.A.F. se sont réunis le jeudi 05 mai 2022 à 18 heures 00 au siège de l'Association.

Membres présents : M. Franck MARGAS, M. Stéphane BRETTON, M. Yves MEGOZ, M. Pierre PICOLLET – PELLET, M. Henri Pierre BLANES, M. Julien BLANC, M. Jean – Pierre CASSINA, M. Jean – Claude HINDERSCHIETT, M. Philippe OTTONE, M. Jean – Louis PUTHOD, M. Tomy RADET et M. Jean SCOMPARIN

Membres excusés : M. Grégory CREMA.

Membres absents : M. Antoni MENEGUZZI, M. John NARDELLI.

Personnalités invitées : M. Yann MAGNANI, M. René VENET.

### ORDRE DU JOUR

- 1 – Accueil et présentation des Personnalités invitées;
- 2 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 07 / 04 / 2022;
- 3 – Protocole des visites sanitaires des piscicultures;
- 4 – Point sur le site Internet et Facebook;
- 5 – Entretien avec un Candidat pour le poste de pisciculteur;
- 6 – Local de stockage pour les aliments de poissons;
- 7 – Convention de partenariat avec la Société de pêche de Bonneville / Ayze;
- 8 – Poissons offerts pour les animations des enfants;
- 9 – Vente de poissons par l'A.A.P.P.M.A.F.;
- 10 – Présentation du courrier fédéral pour les alevinages en réserves naturelles;
- 11 – Tour de table / nouveaux points.

#### 1 – Accueil et présentation des Personnalités invitées :

M. MARGAS accueille Monsieur Yann MAGNANI, Président de la F.D.A.A.P.P.M.A. 74 et Monsieur René VENET, Vice – Président de la F.D.A.A.P.P.M.A. 74 qui font le plaisir d'assister à cette réunion. M. MAGNANI et VENET se présentent en quelques mots et exposent la vision qu'ils souhaitent mener pendant leurs mandats. M. MARGAS les remercie pour cette initiative qui a permis aux uns et aux autres de faire connaissance durant un temps d'échange constructif.

#### 2 – Compte rendu de la réunion du C.A. du 07 / 04 / 2022 :

Après lecture, le compte rendu de la réunion du Conseil d'Administration du 07 avril 2022, est adopté à l'unanimité.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



### **3 – Protocole des visites sanitaires des piscicultures :**

Le 21 avril 2022 à 18 heures 30, une réunion a eu lieu au siège de l'Association dont le but était de se faire présenter et expliquer par le Vétérinaire référent de nos exploitations les tenants et aboutissants de la réglementation. L'objectif étant d'essayer d'éradiquer les N.H.I. (nécrose hématopoïétique infectieuse) et la S.H.V. (septicémie hémorragique virale).

En résumé :

Le Faucigny dispose de dix piscicultures en activités dont quatre lui appartenant et pour lesquelles nous devons faire réaliser 2 visites sanitaires par an pour le maintien de l'agrément zoosanitaire pour un cout annuel de 250 €uros par visite (500 € / an par pisciculture).

La mise en œuvre du protocole de reconnaissance de statut indemne des deux maladies précédemment cité réduirait le nombre de visite à une tous les deux ans (250 € tous les deux ans), néanmoins cette procédure à un cout.

Pour rendre une pisciculture indemne :

- Prélèvement et analyse de 30 poissons sur 2 ans pour un cout d'environ 2 000 €uros par pisciculture
- Réaliser un assec de 2 mois.

La possibilité d'une aide de l'État est envisageable (ADAPRA) <https://www.etangs-de-france.eu/adapra/>  
La commission pisciculture va se réunir pour définir les priorités et le plan d'action.

### **4 – Point sur le site Internet et Facebook :**

M. MEGOZ a organisé une réunion avec les Membres de la commission communication jeudi 14 avril 2022. Il a fait un résumé des actions entreprises sur le site Internet et Facebook. M. MARGAS le remercie pour son implication au vu du travail que cela représente.

### **5 – Entretien avec un Candidat pour le poste de pisciculteur :**

Mardi 26 avril, M. MARGAS et BRETTON ont rencontré M. Samuel ROMAND qui a postulé pour le poste de pisciculteur en prévision du remplacement de M. LYONNAZ – PERROUX. L'entretien a duré 01 heure 30 et s'est très bien passé. Une visite de l'écloserie a été faite et lundi 02 mai, il a rencontré Denys à 09 heures 00 à la pisciculture du Mont – Blanc. Le bureau va se réunir très prochainement pour faire le point et discuter du salaire.

Si M. ROMAND accepte, le Conseil d'Administration est d'accord pour l'embaucher à compter du 01 juin 2022.

### **6 – Local de stockage pour les aliments de poissons :**

M. MARGAS demande à la commission pisciculture de faire faire un ou plusieurs devis pour l'achat et l'installation d'un demi conteneur ou d'un abris de jardin pour le stockage des aliments et ainsi gagner un peu de place au niveau de la pisciculture. Son emplacement se fera sur une dalle béton et il devra être étanche aux nuisibles. Voir pour rentrer directement avec un transpalette afin d'éviter les manutentions inutiles et pénible des sacs.

Il sera indispensable de voir pour une subvention "plan pêche" avant tout achat.

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



## **7 – Convention de partenariat avec la Société de pêche de Bonneville / Ayze :**

Afin d'être clair, M. MARGAS rappelle les termes de la convention signée entre la Société de pêche de Bonneville / Ayze représentée par son Président M. Julien DEGEUSE et l'A.A.P.P.M.A.F. représentée par son Président M. Franck MARGAS le 20 mai 2019. En résumé, du premier week-end du mois de mai au dernier week-end du mois de novembre, la Société de pêche de Bonneville / Ayze s'organise pour nettoyer les grilles et nourrir les poissons de la pisciculture du Mont – Blanc à Toisinges. Ce travail est estimé à 01 heure 30 le samedi et 01 heure 30 le dimanche. En contrepartie, l'A.A.P.P.M.A.F. s'est engagé à fournir à la Société de pêche de Bonneville 400 kilogrammes de truite Arc en Ciel surdensitaires.

## **8 – Poissons offerts pour les animations des enfants :**

Le Conseil d'Administration valide le fait que l'A.A.P.P.M.A.F. offre 25 kilogrammes de truite aux Sociétés de pêche sous conditions :

- Animation à destination exclusivement des enfants;
- Nombre d'offre limités à deux par années et par Société.

Si elles le désirent, les Sociétés de pêche peuvent compléter les dotations en achetant des truites à l'A.A.P.P.M.A.F. Il est rappelé que tous les déversements doivent faire l'objet d'une déclaration à l'Administration et aux organismes de tutelle.

## **9 – Vente de poissons par l'A.A.P.P.M.A.F. :**

M. PICOLLET – PELLET expose les conditions requises pour que l'A.A.P.P.M.A.F. puisse vendre du poisson.

## **10 – Présentation du courrier fédéral pour les alevinages en réserves naturelles :**

M. MARGAS rappelle pour mémoire que suite à l'invitation de M. SADDIER, Président du Conseil Départemental de la Haute – Savoie, un temps d'échange avec les acteurs du monde de la pêche a eu lieu le mardi 25 janvier 2022 à 19 heures 00 en visioconférence. M. MARGAS l'a alerté sur le fait que les lacs de montagne étaient une vitrine touristique pour l'A.A.P.P.M.A. du Faucigny mais que depuis l'interdiction d'aleviner les lacs situés en réserve naturelle, celle-ci s'était fortement obscurcie. M. SADDIER a garanti que le Département allait se mobiliser pour que nous puissions retrouver l'autorisation d'aleviner mais que pour ce faire, il avait besoin d'une lettre avec le soutien de toutes les A.A.P.P.M.A. du Département et bien sûr de la F.D.A.A.P.P.M.A.74

De par ses compétences, la Fédération de pêche de Haute – Savoie s'est occupée de rédiger le courrier que le Conseil d'Administration a validé à l'unanimité.

M. MARGAS exprime le vœu que cela portera ses fruits pour le plus grand plaisir des Pêcheurs.

## **11 – Tour de table / nouveaux points :**

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971



- ❖ Point sur les ventes de cartes de pêche 2022 :
  - Personne majeure – 6 %
  - Découverte femme – 14 %
  - Personne mineure 0 %
  - Découverte moins de 12 ans – 7.75 %
  - Journalier + 1.5 %
  - Hebdomadaire + 54 %
  
- ❖ Comité de pilotage P.D.P.G. :

M. MAGNANI présente une synthèse de la réunion du 04 mai 2022 qui eut lieu au siège de la Fédération
  
- ❖ M. HINDERSCHIETT demande s'il serait possible de faire un lâcher de truite ce printemps en remplacement des repeuplements de janvier et février qui n'ont pu être réalisés dans les lacs d'Ayze et de Motte – Longue en raison des conditions de gel de ces plans d'eau. Demande validée.
  
- ❖ M. HINDERSCHIETT informe le Conseil d'Administration d'une erreur dans le calendrier des pêches de carpe de nuit. M. MARGAS s'engage à y remédier au plus vite.
  
- ❖ M. BLANES demande s'il pourrait avoir un peu plus d'alevins à mettre en grossissement dans la pisciculture de Flérier. M. MARGAS transmettra cette requête à Denys qui avisera selon les quantités disponibles.
  
- ❖ M. OTTONE signale avoir rencontré un Pêcheur en action de pêche au lac Bénit alors que celle – ci n'est pas ouverte. La personne était montée en V.T.T. et n'avait rien à faire des remarques qui lui ont été faite. Il a continué à pêcher.
  
- ❖ M. RADET demande s'il serait possible de mettre en place une fermeture de la pêche du Black Bass pendant sa période de reproduction. Le but étant de ne pas perturber les géniteurs pendant la fraie, les points négatifs étant que la pêche dans le lac du Môle serait fermée de fin janvier à fin juin soit durant cinq mois. La question est de savoir si la situation actuelle fait baisser le nombre de Black Bass ce qui nécessiterai la mise en place d'une fermeture de la pêche durant cinq mois. Ce point est mis en réflexion et sera voté lors de la prochaine réunion du C.A.

L'ordre du jour étant épuisé, M. MARGAS remercie une nouvelle fois Messieurs le Président et Vice-Président de la F.D.A.A.P.P.M.A.74 et clôture la séance à 21 heures 30

Compte rendu établi par Franck MARGAS

Prochaine réunion du Conseil d'Administration jeudi 02 juin 2022

SIÈGE SOCIAL & BUREAU : 868 ROUTE DU STADE – 74130 AYZE  
Tél : 04 50 07 55 80 ● E-mail: [aappma-faucigny@wanadoo.fr](mailto:aappma-faucigny@wanadoo.fr)  
SIRET : 439 196 338 00032

Domiciliation bancaire pour les règlements par virement  
Banque : CREDIT MUTUEL, Code banque : 10278, Code guichet : 02413, Numéro de compte : 00011882849, Clé RIB : 71  
IBAN : FR 76 1027 8024 1300 0118 8284 971